

Chapitre 47

Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton a recycler
(déchets et rebuts)

Pâte de cellulose

(obtenue à partir de conifères ou de hêtre), finement broyée, au bisulfite, blanchie, même additionnée, dans une proportion n'excédant généralement pas 7 %, de stéarine en vue d'en atténuer l'hydrophilie. 615.55.1987

4704.2100,
4704.2900